

<b>Fiche technique activité</b>		<b>PRI – ACT 367</b> Version n° 1 23/05/2014
Description brève	<b>Elevage de bourdons pour la pollinisation des arbres et des légumineuses</b>	
	Description	Code
Lieu	Exploitation agricole	PL42
<b>Activité</b>	Détention	AC28
Produit	Bourdons	PR223
Ag/Au/E	Enregistrement	
Type de n° Agr/Aut	AER/UPC/000000	
Guide autocontrôle		
Enregistrement uniquement pour les opérateurs qui réalisent la reproduction des bourdons. Cette activité ne concerne pas les opérateurs qui achètent des bourdons pour polliniser leurs cultures.		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' <b>activité</b> de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' <b>activité</b> de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' <b>activité</b> de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' <b>activité</b> de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
AR du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
Financement		
.		